

Sujet: [INTERNET] Fwd: Observations sur le projet éolien présenté par SARL ST VARENTAIS ÉNERGIES sur Communes de ST VARENT et ST GÉNÉROUX - Commissaire Enquêteur : M. Jean Pierre CHAGNON.

De : Alain NAUDIN <alain.naudin@9online.fr>

Date : Fri, 15 Mar 2019 16:50:35 +0100

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Copie à : accueil@fayelabbesse.fr

Envoyé de mon iPad

Début du message transféré :

Expéditeur: Alain NAUDIN <alain.naudin@9online.fr>

Date: 14 mars 2019 à 23:40:39 UTC+1

Destinataire: Alain NAUDIN <alain.naudin@9online.fr>

Objet: Observations sur le projet éolien présenté par SARL ST VARENTAIS ÉNERGIES sur Communes de ST VARENT et ST GÉNÉROUX - Commissaire Enquêteur : M. Jean Pierre CHAGNON.

Alain NAUDIN, Notaire Honoraire, 61 rue de Chachon 79300 BRESSUIRE, AGISSANT pour son propre compte, pour le compte de l'Association FAYE PAYSAGES que je préside (siège à la Mairie de 79350 FAYE L'ABBESSE) et pour le compte de la FÉDÉRATION NORD DEUX SÈVRES FORCE 10 à laquelle Fédération l'Association FAYE PAYSAGES adhère (ladite Fédération regroupant les 10 Associations du Nord Deux-Sèvres luttant pour la préservation des paysages).

À M. le Commissaire Enquêteur dans l'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'IMPLANTATION DE 10 éoliennes sur les Communes de ST VARENT et de ST GÉNÉROUX (79).

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'Association FAYE PAYSAGES, que je préside, a son siège à la Mairie de FAYE L'ABBESSE, Commune située à une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau du site d'implantation envisagé et, à ce titre, se trouve très directement concernée par ce projet.

Je viens ici, tant en mon nom propre qu'au nom de l'Association FAYE PAYSAGES et de la FÉDÉRATION sus-visée, vous faire part de notre ferme OPPOSITION à l'installation de ce nouveau et énième projet éolien dans le Nord de notre Département des DEUX-SÈVRES, en bordure de la Plaine thouarsaise et en prise directe avec le très riche patrimoine de cette région thouarsaise.

Pour une meilleure compréhension de l'exposé qui va suivre, nous suivrons le PLAN suivant :

I - OPPOSITION SUR LE PROJET LUI-MÊME :

- A- en raison d'une étude d'impact incomplète et mensongère,
- B- en raison d'une zone d'implantation totalement inopportune,
- C- en raison d'un doute sur la solvabilité du Promoteur.

II - OPPOSITION SUR UN PROJET INUTILE ET NÉFASTE, ENTRAÎNANT UNE MULTITUDE DE NUISANCES :

- A- un projet politiquement incorrect et inutile,
- B- un projet, comme d'habitude, source de graves nuisances environnementales.

=====

I - OPPOSITION SUR LE PROJET LUI-MÊME :

- A- Une étude d'impact incomplète et mensongère :

L'étude d'impact elle-même, document fondamental présenté au public, pêche gravement par de nombreuses omissions constitutives d'une tromperie orchestrée... comme c'est, hélas ! très souvent le cas en matière d'éolien.

La situation n'est déjà plus celle de 2015. Dans un rayon d'une dizaine de kilomètres, donc jusqu'au périmètre intermédiaire, on dénombre 120 éoliennes en exploitation ou en projet. On peut donc parler de densité excessive, voire de saturation, laquelle affecte gravement les paysages, la faune, la flore, le bien-vivre auquel chacun d'entre nous est en droit d'aspirer. La réalisation du projet de ST Varent / ST Généroux ne ferait qu'ajouter à cette déjà triste situation...

Nous atteignons L'INSUPPORTABLE pour les populations avoisinantes qui sont méprisées et nous touchons là, au surplus, un problème de santé publique. Ce problème de santé est clairement reconnu par l'Académie de Médecine qui, dans un Rapport de 2017, reconnaît explicitement que des précautions sont à prendre.

Comme c'est habituel en la matière, il est largement question de faune, de flore, de chiroptères, d'espèces protégées, pour habiller l'étude de sérieux et d'un semblant d'exhaustivité.... mais comme toujours l'aspect humain est volontairement ignoré, totalement négligé... l'Homme doit s'adapter à cet environnement agressif et à ces engins occupant l'espace... alors que c'est le contraire qui devrait être la règle : que ces engins, dépassant désormais une hauteur de 200 m, s'adaptent aux hommes. Mais le PROFIT règne en maître et il faut balayer les obstacles d'un revers de main pour arriver au but que l'on connaît !

Revenons à cette étude d'impact, très orientée notamment par les omissions qu'elle contient.

Les photomontages participent largement à ces omissions et alimentent joyeusement la tromperie. Si vous prenez, M. le Commissaire Enquêteur, quelques instants pour vous pencher sur TOUTES les photomontages jointes, vous ne pouvez pas ne pas voir la supercherie... y croyez-vous vous-même ?

Les photos sont trompeuses et les montages, surtout les montages, sont trompeurs. Aucune crédibilité ne peut être accordée à ces projections en raison : - de l'utilisation délibérée des objectifs grand angle 120/130 ° réduisant au maximum la perception de la hauteur des machines , - de la réduction des angles de vue à 60 ° avec écran végétal masquant, - une représentation des éoliennes à peine visibles et sous-dimensionnées, dans un ciel gris-bleu et plutôt pâle....

Mais peu importe car l'étude d'impact est prioritairement destinée à tromper... Tromper qui ? D'abord le simple citoyen qui va avoir l'audace de consulter le dossier en Mairie ou sur Internet. Il doit ressentir le sérieux de l'étude, que tout est bien pensé et que rien n'échappe au Promoteur. Ensuite le Prefet, oui le Préfet qui ne demande qu'à être trompé, qui VEUT même être trompé pour pouvoir délivrer en toute quiétude son autorisation et ainsi obéir aux injonctions reçues... N'insistons pas.

B - UNE ZONE D'IMPLANTATION TOTALEMENT INOCCUPÉE :

Le choix du lieu d'implantation est extrêmement critiquable. Sans aucune protection bocagère, nous sommes en parfaite visibilité de tous côtés, à 360°, à une altitude régulière d'environ 100 m et entourée de très gros villages : le Grand Moiré, Soussigny, BOUILLÉ ST VARENT, RIBLAIRE, BOUCOEUR, le Chillou, le Chillas, THIORS, LUZAY, La Coindrie, Maulais, Auboué, Ligaine, ST GÉNÉROUX, Argentine, MONTEIL, AVAILLES THOUARSAIS, Piogé .

Ainsi ce projet va impacter très directement une population extrêmement nombreuse et qui va devoir subir sans broncher. Une règle est à respecter : celle des 500 m. Toutefois la loi édicte une distance minimum (... 500 m minimum...) sans pour autant interdire au Préfet une adaptation au cas particulier qui lui est présenté...

Autre grave objection à ce projet - outre ces populations atteintes dans leur droit au bien-vivre et à leur santé, au sens large - sa situation dans une ZNIEFF de type 1, ce qui signifie dans un secteur de grand intérêt écologique !

Où sont les écologistes ? Et on s'étonne aujourd'hui, ou on fait semblant de s'étonner, de la disparition des petits vertébrés, des insectes, des oiseaux, des chiroptères, de toute une biodiversité absolument essentielle à la vie et à son équilibre. Et on se complaît à détruire cet équilibre qu'on dit vouloir préserver. incompréhensible !

Les règles édictées en matière d'environnement n'ont pas à être bafouées par d'autres règles , soient-elles en matière d'énergies. Le péril n'est pas tel qu'il faille sacrifier notre CADRE DE VIE ou sacrifier nos campagnes aux nécessités urbaines ! Le

Code de l'Urbanisme, le Code de l'Environnement, les SCoT, les PLU et les PLUi sont toujours en vigueur, sauf preuve contraire.

Ainsi, comme l'un de nos amis le remarque judicieusement (NR du 09/02/2019) : " ce projet représente une caricature de la préservation environnementale ", lequel s'interroge d'ailleurs et à juste titre sur le rôle des Associations de Défense de la faune et de la flore...

Donc une implantation totalement inopportune que vous pourrez, M. le Commissaire Enquêteur, faire remarquer à Mme le Préfet... opportunément.

C - UN DOUTE SUR LA SOLVABILITÉ DU PROMOTEUR :

Le chantier de construction de 10 éoliennes devrait avoisiner ou dépasser les 30 millions d'euros.

Il conviendra que le Promoteur justifie de sa solvabilité et de sa capacité à financer une telle opération.

Le compte de résultat * de la Société VALOREM , au 31/12/2017, fait apparaître une chute de son chiffre d'affaires de 70 % (de 40 M d'€ à 12 M), un résultat d'exploitation de - 113 % (!) et un résultat courant avant impôts de - 9.770.000 € (soit - 132 %)

* source Collectif 82 Montech

Donc sous toutes réserves.

Le Promoteur devra donc justifier auprès de la population et auprès des élus de sa capacité de financement et devra apporter des garanties.

II - OPPOSITION SUR UN PROJET INUTILE ET NÉFASTE, ENTRAÎNANT UNE MULTITUDE DE NUISANCES :

Envoyé de mon iPad

Sujet: [INTERNET] Fwd: OBSERVATIONS SUR LE PROJET ÉOLIEN présenté par SARL ST VARENTAIS ÉNERGIES - Commissaire Enquêteur M. Jean Pierre CHAGNON

De : Alain NAUDIN <alain.naudin@9online.fr>

Date : Fri, 15 Mar 2019 16:51:27 +0100

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Copie à : accueil@fayelabbesse.fr

Envoyé de mon iPad

Début du message transféré :

Expéditeur: Alain NAUDIN <alain.naudin@9online.fr>

Date: 15 mars 2019 à 16:48:48 UTC+1

Destinataire: Alain NAUDIN <alain.naudin@9online.fr>

Objet: OBSERVATIONS SUR LE PROJET ÉOLIEN présenté par SARL ST VARENTAIS ÉNERGIES - Commissaire Enquêteur M. Jean Pierre CHAGNON

M. Alain NAUDIN, Notaire Honoraire, 61 rue de Chachon 79300 BRESSUIRE.
Agissant pour son propre compte et pour le compte de l'Association FAYE PAYSAGES
et la Fédération NORD DEUX-SÈVRES FORCE 10.

SUITE DU MAIL précédent - même objet.

À M. le Commissaire Enquêteur,

.....

II - OPPOSITION SUR UN PROJET INUTILE ET NÉFASTE, ENTRAÎNANT UNE
MULTITUDE DE NUISANCES :

A- Un projet doublement inutile :

1- un projet inutile au regard de la production électrique.

Nous savons tous qu'actuellement notre production électrique provient :
à concurrence de 72/73 % du nucléaire, 11 % de l'hydraulique, 6 % Thermique
fossiles et 7 % de éolien - Solaire et bio-Énergies. L'éolien entrant dans ces 7 % pour
5 % environ au moyen de 8.000 éoliennes installées.

* Source : LE MYTHE DES ENERGIÉS RENOUVELABLES par Rémy PRUD'HOMME aux
Éditions L'Artilleur (ouvrage à recommander aux Commissaires Enquêteurs sans
aucunement prétende leur donner de leçons).

Ce petit projet, à ST VARENT, aura, hélas ! de grandes conséquences. Il produira peu d'électricité, c'est indéniable et est inutile au regard de la production déjà existante dans les Deux-Sèvres et particulièrement dans le Nord du Département. Comment comprendre et accepter cette frénésie grotesque des Promoteurs éoliens ? Il y a là un vrai problème... Vous connaissez la réponse M. le Commissaire Enquêteur et c'est pourquoi vous donnerez au Préfet un avis défavorable.

2- un projet inutile au regard de la lutte contre le réchauffement climatique :

L'urgence, la vraie, est de s'attaquer fermement au problème crucial du réchauffement climatique et de freiner la production inconsidérée de CO2. C'est d'ailleurs l'objectif prioritaire des accords de PARIS / COP 21. Oui, mais dans des Pays autres que la France qui, elle, ne produit que très peu de CO2 et de GES. L'urgence n'est pas de produire une électricité en faible quantité (on atteindra seulement 10 % de production éolienne avec un triplement du parc actuel, en le poussant à 20.000 éoliennes) , de mauvaise qualité (c'est avéré, source déjà citée supra) et intermittente (production non pilotable).

Le gag de l'histoire - et chacun le sait très bien - c'est que augmenter le nombre d'éoliennes = augmenter les émissions de CO2 par l'appel inéluctable à un complément assuré par les énergies fossiles (gaz, charbon, pétrole) toutes émettrices de CO2.... on marche sur la tête !

Le paragraphe § 4 de l'Etude présenté par VALOREM et intitulé " Un parc éolien face au changement climatique " est un modèle de FAUSSE INFORMATION.... à l'exception de la phrase introductive qui affirme : " le réchauffement climatique global de la planète est un sujet majeur..." BRAVO VALOREM ! Ensuite il y est question de vents violents (pourquoi à ce stade de l'étude ?), il y est dit - sans le démontrer - que la lutte contre le réchauffement et la pollution de l'air (?) passe par l'accroissement de la part de l'énergie électrique (ce serait plutôt par une diminution de la consommation, alors que la production éolienne ne sert qu'à dissimuler une augmentation de cette consommation...)... il y est dit encore que " les énergies renouvelables, à l'image de l'éolien, offrent une RÉELLE ALTERNATIVE AU NUCLÉAIRE..." : FAUX, ABSOLUMENT FAUX , EN AUCUN CAS UNE ALTERNATIVE (là, d'ailleurs, se situe en grande partie l'énorme supercherie...). L'éolien produit peu, est intermittent, non pilotable, coûte très très cher, et l'ENSEMBLE DES ER , à moyen ou long terme, ne permettra que de réduire le nucléaire ☹ à 50 % de notre production totale d'électricité. Aura-t-on pour autant diminuer le risque? On ferait mieux d'utiliser les sommes englouties à enrichir les Promoteurs à sécuriser le parc nucléaire qui effectivement vieillit.

Quant aux déchets on pourrait aussi parler des déchets éoliens que l'on oublie trop facilement. La FED envisage d'ailleurs très sérieusement de poursuivre le Gouvernement pour inaction contre la pollution générée par les déchets éoliens... Que fera-t-on des friches et notamment des 6.000 T de Terres Rares dont principalement le néodyme, produit chimique reconnu cancérigène et produit en Chine dans des conditions toxiques et humaines qu'il faut cacher ?...

Et le § en question de viser l'exemple de CHINON pour évoquer des "solutions de substitution"... L'ÉOLIEN N'EST PAS UNE SOLUTION DE SUBSTITUTION et le parc de ST VARENT ne s'inscrit ABSOLUMENT PAS dans la lutte, nécessaire, contre le réchauffement climatique. Ce parc est même IRRESPECTUEUX de l'ENVIRONNEMENT.

B - un projet lui-même source de GRAVES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES :

Sans entrer dans le détail, puisque M. le Commissaire Enquêteur vous avez déjà compris le pourquoi de notre FERME OPPOSITION, nous ne contestons pas que la Loi de 2015 ait fixé des objectifs en matière de production d'énergie. Nous contestons les moyens d'y arriver et l'HYSTERIE ÉOLIENNE.

La loi n'a édicté aucune règle sacramentelle sur les lieux d'implantation et n'a pas non plus aboli ou supprimé les nombreux textes relatifs à la défense ou à la préservation de nos Paysages ruraux et champêtres. Le volet ÉNERGIE de notre Législation n'est pas venu se substituer aux règles édictées en matière d'Urbanisme et d'ENVIRONNEMENT. Si nous ne sommes pas ici dans un problème d'environnement, nous n'y serons jamais...

Or les éoliennes ont UN IMPACT CONSIDÉRABLE sur l'ENVIRONNEMENT, les PAYSAGES, LA NATURE. LE NIER RELÈVE DE LA PLUS GRANDE MALHONNÉTÉTÉ !! Et il n'y aurait pas tant d'opposants s'il n'y avait pas tant de destructions paysagères (il n'y aurait pas non plus tant de Promoteurs avides s'il n'y avait pas tant de subventions et il n'y aurait pas tant de Maires cupides s'il n'y avait pas la manne financière...) !!

Il faut noter que l'article L. 311-6 du Code de l'Énergie lui-même impose de tenir compte du choix des sites : voir Etude Gerard MÉMETEAU Professeur Fac. DRoit de POITIERS dans Revue de Droit Rural n° 457 de Novembre 2017.

CONCLUSION : Pourquoi marche-t-on sur la tête et pourquoi nous obstiner dans l'erreur ?

C'est très simple et la réponse n'est pas bien difficile : la logique "écologique " a été très vite abandonnée et a été remplacée par une LOGIQUE INDUSTRIELLE, sans même parler de logique "politique".

Il s'agit de sauver la CROISSANCE au prix EXORBITANT de DÉTRUIRE NOTRE CADRE DE VIE !

Comparer, comme le fait l'étude d'impact, le nucléaire et l'éolien (pour faire peur ? Sans doute ...), c'est l'argument fallacieux de ceux qui n'en ont pas et qui préfèrent éluder le débat. Comme en matière de paysage où l'on remarque que l'argument de la beauté subjective est avancé par ceux-là mêmes qui se proposent de la détruire...

Et le climat, alibi sur lequel insiste lourdement VALOREM ? Il faudrait freiner la production inconsidérée de CO2 au moyen de la production éolienne ? Curieux

quand on constate que la production de CO2 est en augmentation, comme l'est le nombre d'éoliennes ! La France est un très bonne élève en la matière et c'est donc un faux problème. A moins qu'on veuille jouer sur les mots et entretenir la confusion...

Pour terminer, citons PLATON, plus moderne que jamais, qui affirme : « la perversion de la Cité commence par la fraude des mots ». Dans l'éolien, la fraude des mots consiste à nommer "politique climatique " une action publique - les subventions massives accordées aux énergies renouvelables - dont le résultat climatique est NUL , tant que cette électricité se substitue à une autre qui est déjà BAS CARBONE.

Par contre, le résultat ÉCOLOGIQUE est DÉSASTREUX en raison des GRAVES NUISANCES provoquées par l'éolien sur la NATURE et sur les HOMMES.

Monsieur le COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, fort de l'éclairage que nous avons tenté de vous apporter, nous vous demandons d'exprimer un AVIS DÉFAVORABLE au projet éolien ST VARENT / ST GÉNÉROUX, compte tenu de la MUTILATION qu'il risque d'opérer et des NUISANCES ENVIRONNEMENTALES induites, tant sur les riverains que sur la biodiversité.

Vous remerciant de nous avoir lu.

Alain NAUDIN, pour son propre compte, pour FAYE PAYSAGES et pour la FÉDÉRATION NORD DEUX-SÈVRES FORCE 10.

À FAYE L'ABBESSE le 15 mars 2019.

Envoyé de mon iPad